

avenir actuel

01/2014

- 2 _ Éditorial
- 3 _ Boussole fiscale
- 6 _ Des prix inéquitables?
- 7 _ Chiffres
- 8 _ La santé de l'innovation
- 11 _ Les défis des soins aux personnes âgées
- 12 _ Hôpitaux en construction
- 14 _ Plan d'études déconcertant
- 15 _ Pardon?
- 16 _ Interview avec Gerhard Schwarz
- 18 _ Indice de liberté
- 19 _ Lecture

Les villes en comparaison

Culture et budgets

Poster en supplément

18 %

41 %



Gerhard Schwarz
Directeur Avenir Suisse

En décembre 2013, Avenir Suisse a présenté pour la première fois un indice de liberté cantonal: dans quels cantons les citoyens sont-ils les plus libres? La publication a reçu de nombreux compliments mais aussi des critiques. Parmi ces dernières, certaines sont symptomatiques du déclin flagrant de l'importance que revêt la liberté dans l'esprit de beaucoup de gens. Elles se fondent sur l'argument que les dispositions légales cantonales, les activités de l'État, les finances publiques, bref, que tout ce qui, dans l'indice, est considéré comme un facteur réduisant la liberté, sert une bonne cause et qu'il n'y a pas lieu de le critiquer.

Cette prise de position est contestable, voire dangereuse. Premièrement, qu'il y ait une raison noble derrière la limitation de la liberté ne change rien au fait que cette limitation existe. Aucun système au monde n'introduit une législation qui sert ouvertement une mauvaise cause. Or, cela n'en rend pas moins la liberté plus restreinte. Deuxièmement, si on considère la liberté par rapport à d'autres valeurs, on peut se demander si celles-ci n'ont pas clairement un plus grand poids que la liberté. Face à cette question, les libéraux ont une position claire: il faut y avoir d'excellentes raisons pour limiter la liberté individuelle; qui souhaite introduire de telles restrictions doit prouver leur bien-fondé. Il en résulte, troisièmement, que les interventions, indispensables, doivent être modérées. Si la liberté signifie quelque chose, la moindre amélioration dans le domaine de la santé ou de la sécurité ne justifie pas les attaques contre la liberté. Enfin, quatrièmement, la subjectivité de la notion de liberté est à relativiser. En effet, il est étonnant de voir que, même si certains critères de l'indice d'Avenir Suisse sont désactivés, le résultat final ne change guère. Les derniers restent en queue du peloton, les premiers en tête. De toute évidence, il existe des tendances communes.

Les réactions suscitées par cet indice montrent que les gens ne sont pas conscients que leur liberté est bien plus entamée qu'ils ne croient. Ces limitations insidieuses sont pratiquement toutes justifiées par de nobles intentions. Dans ces conditions, on se laisse facilement tromper. Et dans ces conditions, la vigilance est de mise.

Entre charges et prestations

La Suisse n'est pas un paradis fiscal. La charge totale des impôts et des contributions s'est à peine allégée ces dernières années. Une publication d'Avenir Suisse corrige certains clichés et fait des propositions de réformes visant un meilleur système fiscal.

Marco Salvi et Luc Zobrist

De nombreux Suisses sont convaincus de vivre dans un pays où les impôts sont peu élevés. Au vu des statistiques de l'OCDE, la quote-part fiscale de la Suisse, qui se situait à 28,6% en 2011, est clairement inférieure à la moyenne (34,1%). Toutefois, ces chiffres sont trompeurs. En effet, la Suisse ne s'en sort aussi bien que parce qu'ils n'incluent pas les cotisations pour la prévoyance professionnelle et les assurances-maladie et accidents, qui sont pourtant des prélèvements obligatoires. Dans d'autres pays, ce type de prestations est en grande partie financé par les revenus fiscaux.

Des charges élevées et une redistribution peu lisible

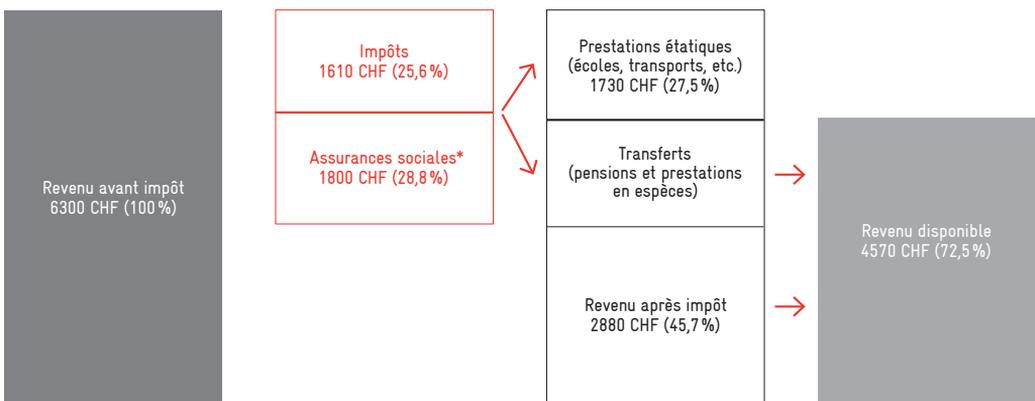
Quelle est réellement la charge fiscale? La figure 1 schématise l'état des revenus avant et après prélè-

vement des impôts et des contributions. En Suisse, en moyenne 55% du revenu d'une personne adulte vont à l'État sous forme d'impôts, de cotisations pour les assurances sociales et de prélèvements obligatoires. Près de la moitié de ces charges lui est retournée en tant que pensions de retraite et autres revenus de transfert. Entre ces deux étapes se produit un processus de redistribution peu lisible. Celui-ci représente dans bien des cas un passage à vide qui non seulement cause d'importants coûts administratifs, mais a aussi des effets négatifs sur l'offre de travail, surtout pour le deuxième salaire du ménage. Le problème est particulièrement bien illustré par les subventions pour les primes d'assurance-maladie et les aides pour les crèches: la redistribution se fait de

Un revenu disponible bien inférieur

En 2011, une personne résidente en Suisse a gagné environ 6300 francs par mois. Or, après redistribution étatique, le revenu disponible après impôt ne se chiffre qu'à peine à 4600 francs (72,5%).

Par adulte et mois, 2011



Source: OFS (2013), propres calculs

*y compris tous les prélèvements obligatoires (LPP, contributions de l'employeur, assurance-maladie et assurance-accidents)

façon si confuse que de nombreux ménages de la classe moyenne versent des impôts sur le revenu pour en recevoir une grande partie en retour sous forme de subventions pour les primes ou d'aides à la crèche à la fin de l'année.

Progression du revenu peu significative

Si l'on examine le problème d'un point de vue diachronique, il apparaît surtout que la quote-part de l'ensemble des prélèvements a augmenté de façon insidieuse. En 1990, elle se situait encore à 45 %, soit dix points de pourcentage de moins qu'aujourd'hui. Cette évolution est l'une des raisons principales qui expliquent le malaise ressenti par la classe moyenne par rapport à la progression de son re-

La Suisse ne s'en sort aussi bien que parce qu'elle n'inclut pas les cotisations pour la prévoyance professionnelle et les assurances-maladie et accidents, qui sont pourtant des prélèvements obligatoires.

venu. La croissance de l'économie nationale depuis 1990 a beau avoir été de l'ordre d'un tiers comme le soulignent les économistes, elle n'a pas été ressentie par la classe moyenne, car l'augmentation du revenu ne se concrétise qu'au moment de la retraite.

Des réformes pour un nouveau système fiscal

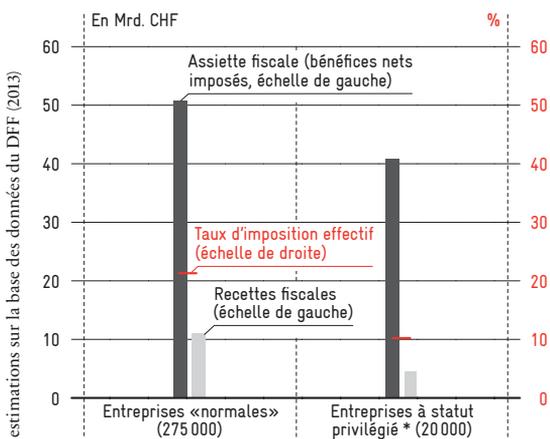
En regard des charges importantes et de la redistribution quelque peu confuse, une réforme transparente du système fiscal s'impose. Ainsi, Avenir Suisse propose de remettre à plat le système fiscal par le biais de 13 grandes réformes. Le cœur de la réforme consiste en une orientation accentuée vers l'imposition de la consommation, axée sur le principe qu'un contribuable paie des impôts pour ce qu'il retire de l'économie nationale, et non pour ce à quoi il contribue.

Encourager l'épargne privée

Le système fiscal suisse pénalise l'épargne privée, qui est, tout comme le revenu, imposée. Pour la rendre à nouveau intéressante, il faudrait introduire une nouvelle déduction sur les revenus de l'épargne. Ces revenus (intérêts, mais aussi gains en capital) ne seraient soumis à l'imposition que lorsqu'ils dépassent le rendement des obligations de la Confédération. Les intérêts des comptes épargne seraient ainsi exemptés; la valeur locative ne serait imposable que si elle dépasse ce rendement. En échange, les intérêts passifs, comme les intérêts hypothécaires, ne seraient plus déductibles. Cette mesure reviendrait à éliminer l'incitation à l'endettement qui menace notamment la stabilité du marché de l'immobilier suisse.

Les privilégiées sont un privilège aussi pour le fisc

Les 20 000 entreprises à statut privilégié sont soumises à un taux d'imposition effectif de 10,7 %, mais paient presque 6 fois plus d'impôts qu'une entreprise «normale».



*sociétés de domicile et les sociétés mixtes, sans holdings; valeurs moyennes pour les années 2007-2009

Changement radical sur l'impôt sur la fortune

La Suisse étant généralement perçue comme un paradis fiscal, beaucoup croient que la fortune privée y est peu imposée. Pourtant, ce cliché ne reflète pas non plus la réalité. Les interactions entre l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune engendrent en partie des taux d'imposition marginaux de plus de 100 %. De tels taux confiscatoires nuisent à l'esprit d'entreprise et à l'innovation. Par conséquent, l'impôt sur la fortune devrait être abandonné au profit d'un impôt sur

la valeur de terrains, une imposition de tous les gains en capital ou, éventuellement, d'un impôt modéré sur les successions.

Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés doit lui aussi faire l'objet d'une réforme, notamment en raison des pressions exercées par l'UE et l'OCDE, qui veulent voir aboli le principe de l'imposition privilégiée au niveau cantonal. Plus que d'autres pays, la Suisse a su pendant la dernière décennie attirer des entreprises «mobiles». Bien que le taux d'imposition des entreprises à statut privilégié se

chiffre en moyenne à 11%, un taux nettement inférieur à celui des entreprises imposées de manière ordinaire, les recettes fiscales par entreprise privilégiée sont six fois plus importantes (voir figure 2). Si ces entreprises devaient quitter la Suisse, cela cause-

rait un important préjudice fiscal. Les mesures proposées par la Confédération et les cantons vont dans la bonne direction. Cependant, du point de vue d'un système fiscal moderne, elles n'ont pas toutes la même qualité. Les plus convaincantes sont celles qui ont une justification économique claire. On peut citer par exemple une diminution de l'impôt cantonal sur les bénéfices des entreprises ou l'introduction d'une déduction pour les coûts des capitaux propres. Cela permettrait de poser la concurrence fiscale en Suisse sur un fondement durable.

Publication en ligne: 29/10/2013



Entre charges et prestations

Une boussole fiscale pour la Suisse,
Marco Salvi et Luc Zobrist,
Avenir Suisse éditions NZZ, 182 p.,
ISBN 978-3-03823-877-5, 38 CHF

Le mythe des époux discriminés

La manière dont la Suisse impose les familles constitue une sorte de Sonderfall.

Nous sommes l'un des rares pays, avec l'Allemagne et les États-Unis, à considérer la situation des deux époux comme une seule lors du calcul des impôts. En raison du principe de progression, il se peut que la charge fiscale soit plus lourde pour un couple marié que pour un couple en concubinage, même si, dans les deux cas, le ménage dispose de deux salaires. C'est ce qu'on appelle la discrimination des couples mariés, une notion-clé dans la politique fiscale suisse depuis longtemps. Ce phénomène a incité les politiques à introduire différentes mesures d'allègement fiscal pour les couples mariés ces dernières années. Pourtant, est-il toujours d'actualité?

L'ouvrage «Entre charges et prestations» d'Avenir Suisse présente des calculs qui montrent que la discrimination des couples mariés n'est bien souvent qu'un mythe. En effet, presque tous les cantons ont introduit des procédés de splitting, des tarifs spéciaux ou des déductions non négligeables pour les couples mariés. Si l'un des époux gagne plus que l'autre, la charge fiscale est, en raison du procédé de splitting, plus faible que dans le cas d'une imposition séparée («une personne, une déclaration d'impôt»). Les couples mariés sont particulièrement avantagés dans le cas où un seul époux travaille: à revenu égal, un couple en concubinage doit payer chaque année entre 2000 et 8500 francs d'impôts en plus selon le canton.

Toutefois, les coûts économiques du système actuel sont bien plus réels que cette discrimination supposée envers un certain état civil. Par rapport à une imposition séparée, le splitting et les tarifs spéciaux pour les mariés allègent certes la charge fiscale de l'époux qui apporte le revenu principal, mais celle du revenu secondaire s'en trouve alourdie. Ce phénomène se fait d'autant plus ressentir que l'écart entre les deux revenus est important. Le système suisse d'imposition conjointe ne pénalise donc pas le mariage, mais subventionne les couples qui ont adopté une répartition des rôles très inégale. *MS/LZ*

Des prix inéquitables?

La Suisse en tant qu'«îlot de cherté» fait souvent l'objet d'interventions parlementaires. C'est cependant un leurre de croire que des prix «justes» pourraient être mieux garantis en limitant davantage la libre fixation des prix.

Samuel Rutz

Dans une économie de marché, une fonction centrale revient aux prix: ils dirigent de manière directe et indirecte les (trans-)actions économiques. Pour cette raison, des interventions dans le mécanisme de formation des prix sont extrêmement délicates et ne devraient être considérées qu'en dernier ressort. Une intervention étatique ne se justifie que si les marchés ne fonctionnent pas de manière satisfaisante, combien

même des prix élevés ne sont pas en soi le signe d'un marché dysfonctionnel. Il est ainsi étonnant qu'en Suisse, deux institutions aient la compétence d'agir contre des «prix inéquitables»: la commission de la concurrence (COMCO)

La définition d'un «prix inéquitable» reste floue, car la valeur d'un bien est toujours subjective.

et la surveillance des prix. Au lieu d'étendre les possibilités d'interventions de la COMCO contre des «prix inéquitables», comme le prévoit la révision du droit des cartels actuellement en cours, il serait de mise de réfléchir sur la réorganisation des compétences d'interventions dans ce domaine sensible.

Pas de la compétence de la COMCO

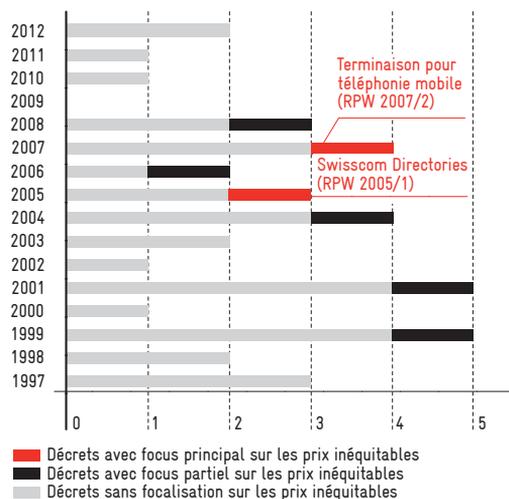
La définition d'un «prix inéquitable» reste floue, car la valeur d'un bien est toujours subjective, ce qui explique que ce concept est largement débattu au niveau international. En Suisse, il y a maintes raisons pour décharger la COMCO de sa mission de lutte contre des comportements abusifs dans la formation des prix. Car, dans la vie pratique, la simple constatation qu'un prix est inéquitable n'est pas suffisante. Afin de garantir la sécurité nécessaire aux entreprises, il faut établir une définition contraignante de ce que l'on

entend par prix et marges «équitable». Pour ce faire, la COMCO devrait jouer au régulateur de prix, un rôle qui ne relève pas de ses compétences. La régulation des prix ne fait tout simplement pas partie des instruments d'une commission de la concurrence.

Décharger la COMCO de cette tâche permettrait d'éliminer des chevauchements avec les activités de la surveillance des prix. Ces derniers sont néfastes parce qu'ils conduisent à un traitement inégal de deux faits égaux: pendant que le constat d'un prix «inéquitable» selon le droit des cartels peut entraîner des sanctions sévères, la surveillance des prix n'a comme compétence «que» l'interdiction de la hausse des prix et l'ordonnance d'une baisse des prix.

Les prix ne sont pas centraux pour la COMCO

Entre 1997 et 2012, dans deux cas seulement, l'enquête de la COMCO s'est focalisée sur l'inadéquation des prix, mais finalement aucune entreprise n'a été condamnée.



Source: propre enquête

Chiffres

Immigration d'Allemagne: -70 %

Depuis 2008, l'année record pendant laquelle le nombre net d'Allemands immigrés en Suisse se montait à 33 000, ce chiffre a reculé de presque 70 %. Une raison en est la bonne situation économique du voisin, entraînant une baisse de la pression à l'émigration et encourageant le retour de ressortissants partis à l'étranger. Dans la même période, l'immigration en provenance de pays du Sud de l'Europe, sous l'effet de la crise, a gagné du terrain. Ainsi, en 2012, les Portugais sont devenus le groupe d'immigration le plus fort. On devra s'attendre à une baisse du niveau de qualification professionnelle, puisque la part de personnes au bénéfice d'un diplôme universitaire est plus grande chez les ressortissants allemands que chez les Européens du Sud. Tout de même, l'immigration du Sud passe, elle aussi, par le marché du travail et non par les prestations sociales, car le taux d'occupation suisse continue à croître pendant que le chômage reste à des niveaux bas. *DMJ*

20 000 logements manquants

Ceux qui ont cherché à se loger à Zurich, Genève ou Berne savent combien une telle entreprise est difficile. Pourtant, le manque de logements n'est pas une fatalité, c'est une conséquence de l'absence de construction de nouveaux logements. La demande de logements est déterminée par deux facteurs: la démographie et l'évolution du revenu. En règle générale, on considère qu'une augmentation de 1 % de la population ou des revenus entraîne un accroissement de 1 % de la demande de logements. La croissance démographique, provoquée par l'immigration, est actuellement au centre des débats. Sur une plus longue période, en revanche, la demande a davantage été portée par l'augmentation du revenu qui engendre un surcroît d'exigences en matière d'espace et de confort. L'offre de logements neufs a rarement suivi l'augmentation rapide de la demande. Ce sont ainsi 20 000 logements qu'il aurait fallu construire en plus chaque année entre 2000 et 2010. *PS/MS*

Réorganisation des compétences d'intervention

D'un point de vue de la gouvernance politique, les possibilités d'intervention de la surveillance des prix devraient être limitées aux monopoles naturels et de droit. Les monopoles naturels se trouvent surtout dans des secteurs nécessitant beaucoup de capital et souvent soumis à une régulation sectorielle (p.ex. par la Commission fédérale de la communication, ComCom). Dans

La régulation des prix ne fait pas partie des instruments d'une commission de la concurrence.

l'absence d'une régulation suffisante, la surveillance des prix devrait, comme à ce jour, avoir autorité à contrôler les prix.

En donnant des faveurs à certaines entreprises, l'État crée des monopoles de droit. L'élimination des déchets, par exemple, est prise en charge par les collectivités publiques, alors que l'on pourrait tout à fait la soumettre à la concurrence. Tant que ces monopoles de droit ne sont pas complètement dérégulés, il est légitime de les soumettre également à la surveillance des prix. Toute autre entreprise, par contre, devrait être exemptée du contrôle des comportements abusifs en termes de formation de prix, même si son positionnement sur le marché est fort. Elles doivent être en mesure de récolter les fruits de leur succès sur le libre marché sans entraves.

www.avenir-suisse.ch/fr/33829/



Des prix inéquitables
de Samuel Rutz, avenir points
de vue, décembre 2013

Un franc sur deux dans la santé

Si la Suisse se trouve en tête des classements internationaux en innovation, c'est grâce au domaine de la santé. Afin de maintenir cet avantage compétitif, ce cluster très diversifié a besoin de conditions-cadres orientées vers l'avenir.

Xavier Comtesse

La Suisse est un des pays les plus innovants au niveau mondial. En effet, en tête des classements internationaux en innovation depuis quelques années, la Suisse a mieux réussi que beaucoup d'autres pays dans cette quête de performance cruciale pour la compétitivité du pays. Comment en est-elle arrivée là? Dans la plupart des pays, la Silicon Valley sert de modèle d'innovation – sauf en Suisse: le succès du modèle suisse ne se fonde pas sur un nombre invraisemblable d'entreprises start-up, ni sur un marché de l'IPO avec une véritable industrie du capital-risque, de l'argent facile ou encore les technologies de l'information et de la communication (TIC). La force de l'innovation suisse repose sur le secteur de la santé au sens large. La médecine, la phar-

maceutique, la biotechnologie, le «medtech» (ou «medical device»), la nutrition et l'hygiène retiennent en Suisse une grosse part des investissements en recherche et développement. En effet, près de 50 % de l'argent public et privé conflue dans ce secteur. De surcroît, le domaine de la santé est aussi le champ de l'innovation suisse en termes de brevets déposés.

Dès lors, comment la Suisse peut-elle maintenir cet avantage compétitif aussi à l'avenir? Le document de travail «La santé de l'innovation suisse» avance trois propositions:

Une incitation fiscale à l'innovation

Le système fiscal suisse ne prévoit pas explicitement d'encouragements destinés aux entreprises

Comparaison Silicon Valley – Suisse

Une comparaison rapide des deux modèles d'innovation permet de relever les différences et les points communs. Un élément californien, essentiel, fait défaut en Suisse: celui du capital-risque. En résulte qu'en Suisse, les innovations, les dépôts de brevets et la création d'emplois sont générés par des acteurs déjà affirmés dans le marché de la santé.

	Modèle Silicon Valley	Modèle Suisse
Population	The Bay, env. 8 Mio. (Silicon Valley, env. 2 Mio.)	Env. 8 Mio.
PIB/habitant	42 000 \$	52 000 \$
Universités prestigieuses	Stanford Berkeley San Francisco	ETHZ EPFL UNIZ
Transferts technologiques/Parcs scientifiques	Oui	Oui
Domaine/écosystème	TIC (matériel, logiciels, Internet)	Santé (médecine, pharma, medtech, nutrition)
Création de start-up	Très élevé	Élevé
Création d'emplois via		
les entreprises start-up	Très élevé	Très moyen
Dépôt de brevets via		
les entreprises start-up	Très élevé	Faible
Capital-risque	Très élevé	Faible
IPO	Très élevé	Très faible

Source: Avenir Suisse

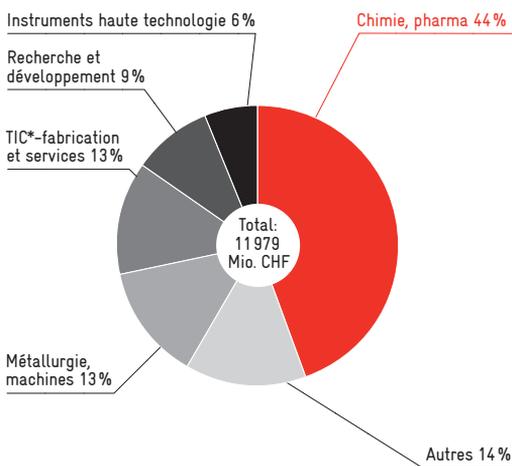
qui font de la R&D. La solution la plus simple reste le crédit d'impôt pour l'innovation qui consisterait, selon différentes modes, dans l'allègement de la charge d'impôts pour les entreprises concernant leurs engagements et leurs dépenses pour l'innovation. De nombreux grands pays (États-Unis, Canada, Angleterre, Espagne et France) ont déjà mis en place un tel instrument. Il ne s'agit cependant pas d'encourager tel ou tel secteur par cet outil mais de créer plutôt une émulation à long terme pour l'innovation. Ce dispositif doit donner aux entreprises, notamment aux PME, plus de liberté de manœuvre face aux processus d'innovation. Le principe des R&D «Tax Credits» doit s'inscrire en coordination avec l'ensemble de nos propositions.

Une répartition des tâches entre privé et public

La Suisse manque d'innovations de rupture, c'est à dire des innovations majeures dues à un progrès technique ou scientifique qui font progresser l'économie et la société tout entière. Ces projets, très prometteurs en termes d'emplois et de croissance, sont généralement très coûteux et risqués.

Dépenses d'innovation par branches économiques

Les investissements privés de R&D aboutissent pour la plupart dans le secteur de la santé (chimie, pharma, biotechnologie, médicaments, hygiène, etc.)



*TIC: technologies de l'information et de la communication

Il est donc essentiel de faire porter davantage le risque de l'innovation de rupture par l'État. Il ne s'agit pas d'investir en capital-risque, ni dans des parcs technologiques ou scientifiques, mais bien de subventionner en priorité les projets d'innovation de rupture. La Confédération à travers son principal organisme, la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), a tendance à soutenir des projets d'innovation incrémentale peu risqués et faciles à mettre en œuvre. Ces derniers devraient cependant être l'apanage des entreprises et ne devraient donc pas bénéficier du soutien des pouvoirs publics. Tout au contraire, l'innovation de rupture à l'image de la recherche fondamentale devrait être largement l'affaire des pouvoirs publics. Une telle répartition des tâches autoriserait trois orientations.

La Suisse manque d'innovations de rupture, c'est à dire d'innovations majeures qui font progresser l'économie et la société tout entière.

- 01_ Chacun serait à sa place dans sa fonction première.
- 02_ La Suisse dans son ensemble bénéficierait de plus de projets innovants et créatifs.
- 03_ La commercialisation des nouveautés serait d'abord confiée aux réseaux d'entreprises existants.

Vers une stratégie de «spillover»

Le nombre de grands acteurs dans le domaine de la santé affluent vers un tout petit territoire comme la Suisse devrait inciter les pouvoirs publics à créer des synergies, plutôt qu'à lancer des initiatives inappropriées comme les parcs scientifiques. La Suisse est un territoire de synergies, de convergence et d'affluence des acteurs de la santé. La proximité de ces acteurs (venant d'horizons si différents) devrait faciliter des effets de «spillover» et entraîner des secteurs proches dans son sillage. Nous devrions profiter davantage de la convergence historique entre life sciences, médecine, pharma, hygiène, etc. pour créer des passerelles de l'innovation horizontale entre secteurs

La Suisse est une plateforme idéale de «spillover» pour l'innovation dans le domaine de la santé.

économiques proches. Cela devrait passer par une nouvelle définition de la santé mais aussi jouer sur des instruments de convergence tels les programmes intégrateurs comme ceux qui se profilent dans la nano, le cerveau (Human Brain Project), «l'additive manufacturing». La Suisse est une plateforme idéale de «spillover» dans le domaine de la santé.

<http://www.avenir-suisse.ch/fr/32059>



La santé de l'innovation suisse de Xavier Comtesse avec la contribution de Wolf Zinkl, 40 pages, 11 CHF (plus frais d'envoi)

Propositions pour maintenir la force d'innovation

Le nouveau document de travail contient des propositions pour un renforcement durable du modèle de l'innovation suisse. Dans le tableau, les + et les - indiquent si le public ou le privé doit faire plus ou moins d'effort dans les secteurs indiqués. Cela ne veut pas dire qu'il faille tout arrêter, mais montre plutôt vers quelle tendance l'effort doit se porter pour améliorer et renforcer le modèle de l'innovation suisse.

Renforcement du modèle	Public	Privé
1. Innovation incrémentale	-	+
2. Innovation de rupture	+	-
3. Start-up	-	+
4. Crédit fiscal R&D	n.a.	+
5. Fast Line	+	+
6. Spillover santé	+	+
7. Action programmatique État	-	n.a.

n.a. = non applicable + = augmenter - = diminuer ~ = équivalent

Une machine à créer de l'emploi

Si l'on considère l'évolution des chiffres de l'emploi en Suisse lors de ces vingt dernières années (1993-2013) on est surpris de l'importance que prend le domaine de la santé comme créateur d'emploi. En effet, si en 1993 il y avait 3,66 millions d'emplois (plein temps et temps partiel) en Suisse, les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS) montraient le chiffre de 4,19 au troisième trimestre 2013 pour le nombre total d'emplois en Suisse, soit une progression d'environ 600 000 emplois en vingt ans. C'est beaucoup lorsque l'on connaît les difficultés d'autres pays dans le marché du travail, notamment de nos grands voisins.

Dans le domaine de la santé au sens large (incluant la pharma, le medtech, la médecine, la biotechnologie, l'hygiène, les alicaments, la bio-informatique) les chiffres montrent une progression d'environ 300 000 emplois en vingt ans pour atteindre la somme actuelle d'environ 650 000 emplois. C'est énorme. C'est le secteur qui a créé le plus d'emploi de tous les secteurs économiques pendant cette période. Une grande partie de ces nouveaux postes de travail vient du secteur public, mais pas seulement. À la fois la pharma et le medtech se sont beaucoup développés en Suisse lors de ces deux dernières décennies pour plus que doubler leurs effectifs – passant ainsi d'environ 40 000 postes de travail à 85 000 pendant la période considérée.

Ces chiffres du marché du travail confirment pleinement le choix de l'innovation suisse qui s'oriente vers le secteur de la santé. Les résultats de l'étude d'Avenir Suisse sur l'innovation en Suisse, sortie en novembre 2013, montraient qu'un franc sur deux dépensés en R&D allait vers la santé au sens large. La logique économique qui veut que les investissements en innovation aboutissent un jour en création d'emplois est pleinement respectée ici. Et c'est tant mieux pour la Suisse. Car la santé est un secteur d'avenir économiquement prometteur, avec la montée en force de la technologie et le vieillissement de la population. On peut désormais dire que la Suisse est une sorte de «Silicon Valley de la Santé@Large». XC

La visite de la vieille dame

Dû au vieillissement de la société, de moins en moins d'aides seront disponibles pour prendre en charge un nombre croissant de personnes âgées. Le système de soins est ainsi placé devant de gros défis financiers et une pénurie de ressources humaines.

Jérôme Cosandey

Aujourd'hui, je reçois la visite de ma petite Louise», déclare, radieuse, Mme Mäder, 96 ans, pensionnaire dans une maison de retraite. Mais la petite Louise est une vieille dame aux cheveux gris, ayant elle-même soufflé ses 73 bougies. De tels scénarios vont se répéter toujours plus souvent. En effet, en Suisse, les personnes qui ont 80 ans ou plus forment la tranche de la population qui croît le plus rapidement. Ces vingt prochaines années, leur nombre va augmenter de 77 %, et atteindra, selon l'Office fédéral de la statistique, 1,15 Mio. de personnes d'ici 2060. Parmi celles-ci, 60 000 vont être centenaires. Cette évolution place le système de soins aux aînés devant cinq défis.

01_ Le profil des patients est en train de changer.

Grâce aux progrès médicaux, davantage de personnes survivent à des infarctus ou à des cancers, tandis que les prothèses leur permettent de rester indépendantes plus longtemps. Elles intègrent ainsi plus tard un home médicalisé mais sont suivies pour des troubles plus complexes et chroniques (par ex. maladie d'Alzheimer). Par conséquent, les besoins des pensionnaires se transforment et le personnel soignant doit répondre à des exigences croissantes.

02_ La prise en charge des patients demandant des soins intensifs nécessite davantage de personnel spécialisé. Ici, le vieillissement de la société joue en notre défaveur. Si, aujourd'hui, on compte 12 personnes actives pour un aîné de 80 ans ou plus, ce rapport diminuera de moitié au cours des 20 prochaines années. Sans programme de formation intensif, sans immigration et sans optimisation, on se dirige vers une pénurie de personnel conséquente.

03_ Il n'y a pas assez d'infrastructures pour accueillir tous les candidats pensionnaires: selon Senesuisse, il faudrait créer 30 000 lits d'ici à 2030.

Chaque canton devrait construire un établissement abritant 60 lits par an – ce qui correspond à des investissements de 10 Mrd. CHF.

04_ Il faut prévoir un recul du nombre relatif de personnes prêtes à apporter bénévolement des soins à des personnes âgées, permettant de réduire ou retarder l'entrée dans un home. Aujourd'hui, ces bénévoles effectuent 100 Mio. d'heures de travail par an. La plupart sont des conjoints, des enfants (généralement les filles) ou de jeunes retraités. Là encore, le vieillissement de la société réduira le nombre d'aides potentielles, le rapport actuel de 2,3 jeunes retraités pour une personne de 80 ans ou plus devant baisser à 1,3 d'ici 2050.

05_ Cela va engendrer des coûts importants, qui, selon l'Observatoire de la santé Obsan, devraient se monter à 18 milliards de francs en 2030, soit 2,5 fois plus qu'en 2007. Ces coûts sont financés par les privés, les primes des caisses-maladie et, de plus en plus, l'État. Très peu de Suisses peuvent se permettre de dépenser pendant une durée indéterminée entre 50 et 140 000 francs par an en frais de home. La moitié des personnes de 80 ans ou plus vivant dans un home dépendent de prestations complémentaires des cantons et des communes. Ainsi, le financement à moyen terme du système de soins aux aînés est incertain.

Notre société est sollicitée. En ce qui concerne la prévoyance vieillesse (AVS, LPP), il «suffit» d'un compromis politique pour concilier prestations, contributions et âge de la retraite. Par contre, garantir les soins aux aînés nécessite beaucoup plus: il faut former le personnel spécialisé, développer de nouveaux modèles de soins et construire des infrastructures. Bref: il faut beaucoup de temps.

Cet article a paru le 1^{er} novembre 2013 dans le magazine «Schweizer Versicherung».

Une frénésie de construction

Le nouveau financement hospitalier devrait rendre le système de santé plus efficace et instaurer plus de concurrence. Pourtant, en lieu d'une consolidation des nombreux hôpitaux existants on assiste à une explosion des nouvelles constructions.

Urs Meister

Le gouvernement saint-gallois prévoit un programme de transformation des hôpitaux du canton qui coûtera près d'un milliard de francs. Quant à l'hôpital régional de l'Emmental, il investit dans ses sites de Burgdorf et de Langnau: alors que les travaux sont déjà terminés à Langnau, il a proposé une nouvelle enveloppe de 145 Mio. CHF pour l'agrandissement de Burgdorf. L'hôpital de Limmattal (ZH) devrait, lui, être transformé pour env. 250 Mio. CHF. Pendant ce temps, les Grisons prévoient d'agrandir et de transformer leur hôpital central; les investissements se monteront à 400 Mio. CHF. Dans le canton de Schwytz, où l'on a pourtant discuté de la fermeture de l'hôpital d'Einsiedeln, celui-ci est désormais en travaux et l'hôpital voisin de Lachen

prévoit de s'agrandir pour près de 180 Mio. CHF. Ce ne sont pas des cas isolés. Une enquête menée en 2012 par la société de conseil PwC auprès de 12 hôpitaux publics et 7 privés livre une vision similaire. Dans les années qui viennent, les investissements des hôpitaux vont sensiblement augmenter par rapport aux exercices précédents. Les hôpitaux publics, en particulier, devraient investir une coquette somme de plus de 10 millions.

Trop de petits hôpitaux

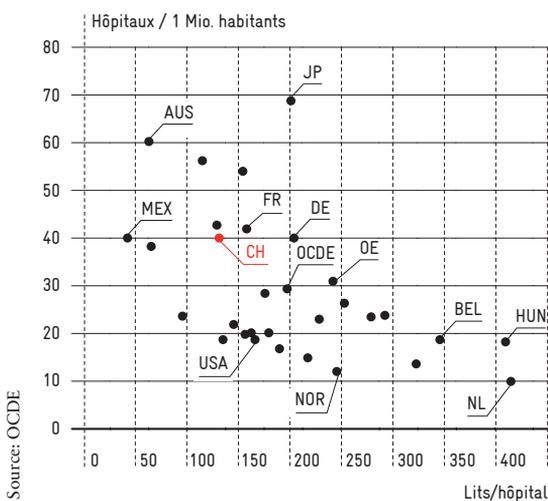
Cette évolution étonne, car un nouveau financement hospitalier a été introduit en 2012. Le nouveau système tarifaire, combiné à une plus grande liberté dans le choix de l'hôpital et à une plus grande transparence concernant la qualité des services, devait marquer une nouvelle étape de concurrence accrue. Dans le nouveau système de financement, les traitements hospitaliers sont désormais facturés selon le principe du forfait par cas en fonction du diagnostic posé (SwissDRG). Ce mode de calcul doit rendre les prestations et les coûts transparents et comparables, tandis que les incitations négatives (hospitalisations trop longues, surcapacités) sont supprimées. La transparence des coûts et de la qualité, et la plus forte concurrence dans le domaine hospitalier devraient engendrer des changements et améliorations des structures. En effet, la densité extrêmement élevée des (petits) hôpitaux en Suisse (voir graphe) pousse les coûts à la hausse, et nuit à la qualité des traitements. Dans de nombreux petits hôpitaux, certaines interventions sont si rarement pratiquées que l'expérience fait défaut.

Explosion des investissements: pourquoi?

Si le nouveau financement des hôpitaux débouche à moyen terme sur une concurrence accrue sur le marché hospitalier, cela n'explique pas

Densité élevée, mais peu de lits par hôpital

La densité extraordinaire de petits hôpitaux en Suisse ne fait pas seulement exploser les coûts mais affecte aussi la qualité des traitements.



pourquoi les investissements ont explosé. Les propriétaires des hôpitaux devraient partir du principe que leurs investissements s'accompagnent de risques élevés. Pourquoi investissent-ils aussi allègrement malgré tout? Voici les raisons:

- *Faible mobilité du patient anticipée*: les hôpitaux partent du principe qu'ils pourront continuer à bénéficier du même nombre ou d'un nombre croissant de patients ainsi que de forfaits par cas élevés. Les médecins et gérants d'hôpitaux s'attendent à ce que la mobilité des patients (un facteur essentiel du degré de la concurrence) n'augmente guère. Ils soulignent notamment que, jusqu'à présent, beaucoup de patients se fient à l'avis du médecin de famille pour le choix de l'hôpital et ne prennent pas en compte d'autres informations. Il n'y a aucune raison pour que cette situation perdure: ce qui s'est passé dans le secteur du voyage montre à quel point l'intérêt des consommateurs à examiner les niveaux de qualité croît. La transparence croissante fournira aux patients (ou aux médecins consultés!) plus de possibilités de s'informer avant une intervention.
- *Protection contre la concurrence*: de plus, les hôpitaux publics pourraient partir du principe que la concurrence introduite par le changement de système sera limitée. Ces anticipations sont rationnelles: au bout du compte, le nouveau financement hospitalier n'instaure pas de véritable marché avec des prix libres. Premièrement, les cantons ont le dernier mot pour fixer les tarifs. Deuxièmement, ils disposent avec la planification hospitalière, indépendante du nouveau système, d'un autre instrument puissant pour protéger leurs propres institutions contre la concurrence des hôpitaux privés. Certains cantons ont fixé les critères pour figurer sur la liste des hôpitaux de telle manière qu'ils créent des barrières à l'accès au marché (par exemple, en déterminant un nombre maximal de prestations ou en versant aux hôpitaux publics des subventions pour des prestations de service public mal définies).
- *Investissements stratégiques*: toutefois, investir pour développer les capacités ou pour faire baisser les coûts d'exploitation (par exemple, grâce à des

infrastructures plus efficaces) peut aussi être rationnel si on anticipe une concurrence accrue. Cela consisterait en une sorte de signal lancé aux concurrents potentiels, par exemple aux groupes hospitaliers privés ou aux investisseurs qui prévoient d'entrer sur le marché en construisant ou en rachetant des infrastructures. Étant donné que la plupart des investissements (dans la construction) sont irrécupérables («sunk costs»), ils n'influencent que peu les décisions ultérieures de l'hôpital. Autrement dit: les hôpitaux qui investissent aujourd'hui vont de toute façon rester dans le marché. Ce sont les nouveaux acteurs qui vont y réfléchir deux fois avant de décider d'investir eux aussi, car ils devraient alors compter avec une concurrence particulièrement féroce. D'un point de vue de l'équilibre (théorie des jeux), l'entrée sur le marché n'a simplement pas lieu.

- *Subventions publiques*: dans un marché ouvert, la stratégie de (sur)investissement présentée ci-dessus fonctionne particulièrement bien lorsque l'investisseur dispose de moyens financiers importants, par exemple parce qu'il est un acteur public et qu'il se refinance grâce aux impôts. En plus, la stratégie est d'autant plus crédible lorsque l'investisseur est impliqué dans la poursuite d'objectifs de politique régionale. Il est vrai que le nouveau système de financement prévoit que les frais d'investissement soient couverts par les forfaits par cas. Toutefois, au vu de la densité hospitalière élevée, il est fort probable que, pour de nombreux petits hôpitaux, les tarifs et le nombre de patients futurs ne suffisent pas pour garantir un paiement des intérêts et un amortissement des investissements. Donc, l'acteur public, qui joue le rôle de propriétaire, de bailleur de fonds et d'assureur de risques, subventionne l'agrandissement et la construction d'hôpitaux.

Publication en ligne: 18/09/2013

Certains cantons ont fixé les critères pour figurer sur la liste des hôpitaux de telle manière qu'ils créent des barrières à l'accès au marché.

Les compétences avant les connaissances

L'école obligatoire de demain doit avant tout transmettre des compétences: le «Lehrplan 21» redéfinit complètement les objectifs de formation au niveau du cursus obligatoire. Un programme si détaillé qu'il déconcerte même les enseignants.

Rudolf Walser

Le programme semble reposer sur une conception de la formation tournée vers des objectifs socio-politiques.

Le «Lehrplan 21», l'équivalent alémanique du Plan d'études romand, a suivi un processus de création particulier. Lorsque le peuple, en 2006, a donné le feu vert à la création d'un «espace suisse de formation», il ne s'attendait probablement pas à un programme d'études uniforme, détaillé et fondé sur des compétences abstraites et difficilement mesurables. On espérait simplement que les changements d'école entre les cantons seraient simplifiés, sans perte de qualité et de temps, et sans que l'enfant doive rattraper des matières.

Des francs-tireurs technocrates

Après que la nouvelle constitution sur la formation a été acceptée, des experts ont eu pratiquement carte blanche pour élaborer un plan d'études dans l'ombre de la Conférence alémanique de l'instruction publique (D-EDK). Il en a résulté une œuvre technocratique qui n'a cessé de s'épaissir au cours des années, de nouveaux éléments venant toujours s'ajouter sans que, probablement, plus personne en ait une vue d'ensemble. En 2011 encore, les autorités compétentes se voulaient rassurantes, elles n'auraient fixé que quelques objectifs concrets et vérifiables pour la décennie en cours. Ces objectifs seraient fondés sur les exigences-clés de qualité et de perméabilité qui étaient ancrées dans la constitution.

Des objectifs socio-politiques

La surprise en a été d'autant plus grande lorsqu'un plan d'études harmonisé de 500 pages environ a été soumis à consultation en juin 2013. Non seu-

lement le degré de détail a étonné, mais aussi, et surtout, le grand nombre de compétences et de sujets interdisciplinaires que les enfants sont censés maîtriser au cours des 3 cycles dans les domaines les plus divers. Le programme semble entièrement tourné vers des objectifs socio-politiques. Ce parti pris pose problème en particulier dans la façon d'aborder l'économie.

Une science économique teintée d'idéologie

Bien que, à première vue, il soit réjouissant que le plan prévoit le domaine de spécialité «Économie, travail et ménage», il est frustrant de constater à une deuxième lecture l'orientation idéologique adoptée. Il ne s'agit pas avant tout d'expliquer et de comprendre le fonctionnement de l'économie en général et des marchés en particulier. On a bien plus l'impression que le but est de transmettre une attitude critique envers la consommation et la croissance. L'économie n'est pas conçue comme la science de la rareté qui permet de montrer comment les marchés peuvent résoudre les problèmes de distribution des biens et de pollution de l'environnement grâce à l'effet des prix de façon plus efficace que par des interventions étatiques sur le marché. Ou qui permet de montrer comment la concurrence et un système commercial ouvert favorisent les innovations et la croissance, et rendent possible le progrès (aussi dans le Tiers Monde). Cela n'exclut pas un regard critique sur les marchés et la mondialisation. Or, il faudrait d'abord miser sur la compréhension

L'économie n'est pas conçue comme la science de la rareté. Le but semble plutôt de transmettre une attitude critique envers la consommation et la croissance.

La consommation diabolisée

du contexte socio-économique et distinguer entre science et morale.

Redimensionner et fixer des priorités

Une réforme de la politique de formation ne peut être menée à bien que si elle est soutenue par les enseignants. Or, on constate aujourd'hui que l'Association faîtière des enseignantes et des enseignants de Suisse (alémanique) soulève de nombreuses objections contre le «Lehrplan 21». Certes, il salue l'orientation vers les compétences, mais, parallèlement, il exige que le plan soit drastiquement redimensionné et que des priorités soient fixées, car, pour beaucoup d'enfants, la matière prévue serait trop abondante. De plus, le plan ne dégagerait aucun accord sur les horaires, la manière de noter et la formation continue des enseignants. Enfin, il ne serait guère compréhensible pour les élèves, les parents et une grande partie du public. Il semble que le plan doive être à nouveau remanié en profondeur.

Les belles réussites sont difficiles à obtenir

Pour les responsables du système éducatif, cela aurait été une belle occasion de rendre l'école obligatoire novatrice et adaptée à l'avenir. Toutefois, les grandes réussites en matière de formation sont de toute évidence difficiles à obtenir dans la politique. On sait que les hautes écoles suisses ont fait face aux mêmes écueils: des années de débats et chahauts ont débouché sur une Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles compliquée, insatisfaisante. Heureusement, les derniers résultats des élèves suisses aux tests PISA sont bons en comparaison européenne (mais pas par rapport aux pays asiatiques), de sorte qu'un nouveau plan d'études n'est peut-être pas aussi important. Ce qui est en revanche important, c'est l'engagement et l'implication d'enseignant(e)s motivé(e)s et bien formé(e)s, à qui non seulement on donne la marge de manœuvre nécessaire à leur mission mais également à qui on témoigne de l'estime qui leur est due.

Résumé basé sur différents articles parus en ligne entre octobre et décembre 2013.

Au lieu de transmettre aux élèves des informations factuelles sur l'économie, le Lehrplan 21 vise à susciter chez eux un sentiment de culpabilité pour la société de consommation et notre prospérité. Ainsi, ils doivent être en mesure «d'identifier les conséquences économiques et sociales de la consommation» (comme la pression à la baisse sur les prix, l'endettement, les conditions de travail, le chômage), «de trouver des idées qui permettraient de limiter les effets négatifs de la consommation» et, en plus, «d'évaluer leur comportement et leur style de vie d'un point de vue du développement durable». Bien plus que d'une liste de compétences, il s'agit là d'un bric-à-brac d'idées préconçues. Les prix bas, par exemple, sont présentés comme quelque chose de négatif, car ils mettent la pression sur les producteurs et pourraient par conséquent provoquer du «chômage». Or, c'est oublier que, si la Suisse est prospère, c'est parce qu'elle a mis les besoins des consommateurs avant ceux des producteurs. Dans une économie de marché, les entreprises ne cherchent pas à rendre les fournisseurs plus riches: elles veulent faire du chiffre d'affaires en satisfaisant mieux les désirs des clients que les concurrents. Par conséquent, elles cherchent à faire baisser les coûts et sont à l'affût d'innovations.

L'école obligatoire a pour mission de montrer également les bienfaits de la consommation pour notre société. Elle pourrait par exemple mentionner le fait que, au XX^e siècle, les femmes ont été libérées du jour de lessive grâce aux machines à laver ou encore que la révolution de l'éducation au XIX^e siècle est due à un éclairage meilleur et moins cher. Eh oui, les Lumières ont aussi quelque chose à voir avec les ampoules.

Il est tout à fait inévitable qu'une société ayant un niveau de prospérité très élevé se soucie de plus en plus de le préserver. Mais lorsqu'un plan d'études met plus l'accent sur la sécurité que sur le moteur réel de la prospérité, celle-ci sera tôt ou tard mise en danger. **MS**

«Vous ne devriez pas décider de ce qui m'appartient»

Le travail devrait valoir la peine et bénéficier à tous. L'hebdomadaire alémanique WOZ et Gerhard Schwarz sont d'accord sur ce point. Cependant leurs opinions sont diamétralement opposées quant à la répartition du bénéfice dudit travail.

Gerhard Schwarz interviewé par Yves Wegelin et Andreas Fagetti (WOZ)

WOZ: Cette année, le peuple suisse s'est prononcé sur les rémunérations abusives et sur l'initiative 1:12; en 2014, il votera sur le salaire minimum, puis sur l'impôt sur les successions. Est-ce que vous pouvez comprendre que le sujet de la répartition des richesses devienne de plus en plus brûlant?

Gerhard Schwarz (GS): En fait, cela reflète une tendance profonde et ce n'est pas l'effet d'une mode passagère. Je vois 3 explications principales pour ce phénomène. Premièrement, dans une période de croissance phénoménale comme celle que nous avons connue après la Seconde Guerre mondiale, la question de la répartition n'était pas aussi importante. Cette époque bénie est révolue. La Suisse s'en est mieux tirée que les autres pays, c'est vrai, mais elle a aussi été touchée par la crise. Deuxièmement, la crise a remis beaucoup de choses en question. Le sauvetage d'UBS par l'État en 2008 a ébranlé les certitudes de nombreuses personnes, dont des libéraux comme moi. Troisièmement, l'actualité de la question peut s'expliquer par le fait que l'égalitarisme a toujours été dans le caractère des Suisses. Ainsi, l'adoption de certaines pratiques économiques anglo-saxonnes, sorties de leur contexte d'origine, comme l'attribution de bonus très élevés, irrite même les bourgeois.

Vous avez oublié un argument: les inégalités se sont profondément creusées dans toute l'Europe.

GS: Selon mes informations, les différences ne se sont pas accentuées depuis les années 1960 en Suisse, à part pour les revenus les plus élevés. Mais cela ne changerait rien au fait que le peuple ne

tolère pas les inégalités. Il n'est pas facile d'expliquer aux gens qu'une certaine dose d'inégalité, dans de justes proportions, est nécessaire pour une société dynamique et libérale (ce qui est par ailleurs ma conviction profonde). Si vous essayez de niveler la société, au bout du compte, vous étouffez le progrès et la croissance économique. Une société qui accepte l'inégalité est une société pour laquelle tout ira finalement mieux.

Les faits historiques ne supportent pas votre thèse. Après la dernière Guerre mondiale, l'État-providence a réduit les inégalités. Trois décennies d'essor économique ont suivi. Les dettes publiques n'ont explosé qu'après la révolution économique libérale des années 70.

GS: Restons fidèles aux faits: l'État-providence allemand se basait sur le «Wirtschaftswunder» des années 50 et 60. Les années 70 ont connu la crise du pétrole, Ronald Reagan et Margaret Thatcher n'interviennent que dans les années 80.

Le ministre de l'économie allemand Ludwig Erhard a demandé que les salaires augmentent avec la hausse de la productivité et que tout le monde dans la société profite de la situation.

GS: Moi aussi, je veux que tout le monde en profite. Mais cela dépend du montant de base du salaire et non de la distribution des richesses. Dans une société libérale, humaine, personne ne devrait se trouver au-dessous d'un certain seuil.

Friedrich Hayek, l'un de vos précurseurs, a écrit en 1944: «Nous n'avons pas l'intention de faire de la démocratie un fétiche.» Jusqu'où va votre profession de foi envers la démocratie?

GS: J'ai une vision coopérative de la démocratie. Pour moi, les débuts de la démocratie étaient fon-

dés sur une coopération en vue d'atteindre des buts. Par conséquent, le contexte parfait pour une décision démocratique surgit lorsque tout le monde est concerné: par exemple, lorsqu'un village prend une décision au sujet d'une forêt voisine. Si une ville éloignée a son mot à dire sur le déboisement de la forêt, il y a un problème. Dans notre démocratie actuelle, nous décidons bien trop souvent de choses qui ne touchent pas de façon suffisamment homogène tout le monde, nous permettons aux uns de prendre des décisions sur la propriété des autres.

Pourtant, cela touche tout le monde. Ce que les uns ont, les autres ne l'ont pas. Il s'agit de savoir comment les richesses doivent être réparties.

GS: Je ne trouve pas que vous devriez décider de ce qui m'appartient.

Donc vous considérez comme illégitime la politique fiscale générale, qui consiste à décider dans quelle mesure chacun est imposé?

GS: Évidemment, la politique fiscale n'est pas sans problème. La démocratie a ses limites: il existe des droits fondamentaux qui doivent être respectés, dont le droit à la propriété. Si 80 % de la population prennent de l'argent aux 20 % restants, démocratie ou non, il s'agit là d'expropriation.

L'initiative 1:12 et l'initiative sur le revenu minimum exigent que le travail fourni soit récompensé; l'initiative sur l'impôt sur les successions que chaque individu commence sa vie dans les mêmes conditions.

GS: Ces arguments sont justes, mais ils n'ont rien à voir avec les initiatives. Exiger que le travail fourni soit récompensé ne peut pas signifier que personne n'a le droit de gagner douze fois plus que quelqu'un d'autre. C'est la même chose pour le salaire minimum: il n'est pas vrai que tout le monde fournit un travail minimum.

Est-ce que tout le monde ne devrait-il pas avoir les mêmes chances de devenir chirurgien ou chirurgienne cardiaque? C'est précisément l'idée derrière l'initiative sur l'impôt sur les successions.

GS: Je comprends votre argument selon lequel tout le monde devrait commencer sa vie dans les mêmes conditions économiques. C'est pourquoi, dans un monde idéal (mais seulement dans un tel monde), je préférerais un impôt sur l'héritage que sur le revenu. Toutefois, il y a de forts arguments contre ce principe: un impôt sur les successions suppose un impôt sur les donations; dans le cas contraire, vous pouvez donner votre propriété avant votre mort sans qu'il y ait imposition. Or, cela signifie que, si quelqu'un veut donner sa maison à son enfant, nous en profitons tous par le biais de l'État. Pourquoi donc?! À cause de l'objectif égalitaire d'instaurer des conditions de départ uniformes. En ce qui concerne les conditions de départ: aujourd'hui, on hérite généralement à l'âge de 50 ou 60 ans. Enfin, je me rends compte de plus en plus que, en tant que société, nous devons notre prospérité à l'accumulation privée. L'impôt sur les successions supprimerait ce moteur de la prospérité.

C'est juste que le capital est distribué différemment.

GS: Pourtant, l'accumulation est souvent dérangée. Ceci est néfaste.

En Suisse, 1% de la population détient 99% de la fortune. Ce sont des conditions presque féodales.

GS: Le féodalisme n'a rien à voir avec la répartition des richesses, c'est une question de pouvoir. J'ai vécu en Amérique latine, je connais bien les structures féodales. En Suisse, il y a des personnes très riches, mais l'État de droit fonctionne.

L'interview a paru dans son intégralité le 31 octobre 2013 dans la WOZ. Avec l'aimable autorisation de la WOZ.

«Pour une société qui arrive à accepter l'inégalité tout ira finalement mieux.»

Argovie, championne de la responsabilité individuelle

L'indice de liberté d'Avenir Suisse compare sur la base d'indicateurs économiques et sociétaux dans quelle mesure la liberté est ancrée dans les cantons. La palme revient au canton d'Argovie.

Marion Hämmerli et Samuel Rutz

Depuis des années, la Suisse se place en tête d'importants classements internationaux mesurant la liberté. De ce côté, tout va donc bien dans notre pays. Toutefois, les critères utilisés dans ces classements internationaux pour comparer les pays ne couvrent pas toutes les restrictions et toutes les menaces qui pèsent sur la liberté en Suisse. Les législations cantonales, par exemple, ne sont prises en considération que de façon très limitée.

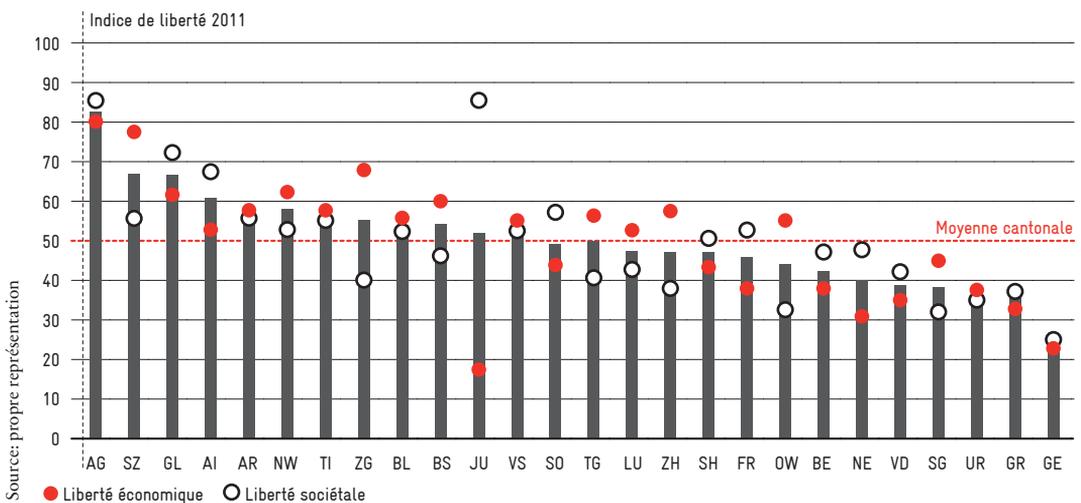
Des restrictions économiques et sociétales

L'indice intercantonal de liberté proposé par Avenir Suisse vient combler cette lacune. Sur la base de 12 indicateurs économiques et 9 sociétaux, il permet d'évaluer dans quelle mesure la liberté

est ancrée dans les législations et les institutions cantonales. Les citoyennes et citoyens des différents cantons ne sont pas égaux à cet égard. Certaines législations font obstacle à une activité économique libre, d'autres s'immiscent dans certains domaines de la vie privée et substituent des prescriptions étatiques à la responsabilité individuelle. Ainsi, certains cantons interdisent le port de la cagoule lors de manifestations, ont des lois qui restreignent le libre choix de l'école ou posent des conditions strictes pour la consommation et la vente d'alcool, tandis que d'autres limitent la liberté économique individuelle par des taux d'imposition ou des niveaux d'endettement élevés, et par des monopoles étatiques. L'indice de liberté d'Avenir Suisse permet une

Différences cantonales du niveau de liberté

L'indice de liberté Avenir Suisse évalue, sur la base de 12 indicateurs économiques et 9 sociétaux, dans quelle mesure la liberté est ancrée dans les législations et les institutions cantonales, créant ainsi les bases pour une comparaison transparente entre les cantons.



comparaison directe et transparente entre les cantons.

Différences cantonales des principes libéraux et de leur acceptation

Comme il inclut des valeurs remontant à 2007, il montre en outre les dynamiques intercantonnales positives et négatives qui ont entraîné un gain ou une perte de liberté ces dernières années. Il met en évidence les domaines dans lesquels les cantons pourraient améliorer leur situation et brosse un tableau précis de l'ancrage variable des principes libéraux dans les législations et institutions régionales et cantonales.

Certaines législations entravent une activité économique libre, d'autres substituent des prescriptions étatiques à la responsabilité individuelle.

Le Jura et Argovie créent la surprise

L'indice de liberté d'Avenir Suisse dévoile quelques résultats étonnants. La palme du champion de la liberté, tant d'un point de vue économique que sociétal, revient au canton d'Argovie, qui a d'habitude la réputation d'évoluer dans la moyenne suisse. Vient ensuite le canton de Schwytz, qui, sans grande surprise, figure parmi les cantons libéraux d'un point de vue économique mais qui se place également au-dessus de la moyenne en ce qui concerne les indicateurs sociétaux. Le canton du Jura, qui se situe au milieu du classement, crée aussi la surprise, puisque, s'il est restrictif dans le domaine économique, il possède la législation la plus libérale de Suisse pour les aspects sociétaux.

Enfin, la liberté étant un concept subjectif qui ne peut être mesuré de façon exacte, Avenir Suisse présente son indice de liberté comme un outil interactif en ligne. L'utilisateur peut ainsi choisir les indicateurs qu'il juge les plus importants. Quel sera votre indice de liberté?

Publication en ligne: 18/12/2013; outil interactif en ligne sous: <http://www.avenir-suisse.ch/fr/34145/>

Lecture

Système bancaire plus sûr?

La réglementation croissante du système bancaire ne résout pas tous les problèmes. Toutefois, banquiers et scientifiques ne s'accordent pas sur la façon de rendre le système financier plus stable. Martin Hellwig, directeur de l'Institut Max Planck pour la recherche sur les biens collectifs, doute que le système bancaire sera plus sûr avec Bâle III. Dans son livre intitulé «The Bankers' New Clothes» (Princeton University Press, 2013), publié en collaboration avec Anat Admati, il appelle à s'affranchir de l'illusion de la mesurabilité des risques bancaires. Il plaide pour que la part des fonds propres dans le bilan des banques soit sensiblement renforcée (entre 20 et 30 %). Le problème du «Too big to fail» n'a pas été résolu, pas plus qu'on a assisté à l'indispensable consolidation du marché, car presque toutes les banques ont été sauvées pendant la crise. Selon Hellwig, la stabilité financière ne bénéficie d'aucun lobby. Il existerait un conflit fondamental entre ce qui est bon pour les banques et ce qui est bon pour l'économie nationale dans son ensemble. *SH*

Une Europe fédérale

La Slovaquie l'a obtenue, l'Écosse, la Catalogne et la Flandre la revendiquent et même la Bavière y aspire de plus en plus: l'indépendance nationale. La majorité des principales aspirations indépendantistes en Europe ont ceci de commun qu'elles ne sont pas de nature nationaliste en premier lieu mais qu'elles sont surtout motivées par des raisons économiques. Dans son ouvrage «Bayern kann es auch allein» («La Bavière peut s'en sortir seule», non traduit en français), Wilfried Scharnagel, auteur et maître à penser du parti politique allemand CSU, présente douze thèses à l'appui de l'indépendance de la Bavière. Du labourage des terres agricoles à la formation du personnel de santé: on devrait laisser aux régions ce qu'elles savent mieux faire elles-mêmes. C'est précisément la tendance inverse (une centralisation croissante) qui est la cause principale des aspirations indépendantistes en Europe, thème choisi par Avenir Suisse pour son Colloque d'automne de 2013. *SH*

Publications

à paraître



2^e édition

Responsables pour cette édition Gerhard Schwarz et Simone Hofer Frei, Avenir Suisse, Zurich collaborateurs Barbara Angerer, Alois Bischofberger, Jérôme Cosandey, Simon Hurst, Michael Mandl, Urs Meister, Andreas Müller, Daniel Müller-Jentsch, Jörg Naumann, Verena Parzer Epp, Samuel Rutz, Lukas Rühli, Marco Salvi, Patrik Schellenbauer, Annegret Sturm, Rudolf Walser, Dominique Zaugg, Luc Zobrist rédaction Giessereistrasse 5, 8005 Zurich téléphone 044 445 90 00 e-mail redaktion@avenir-suisse.ch graphisme arnold.kircherburkhardt.ch desktop publishing atelier4m.ch tirage 800 exemplaires impression Feldegg Medien AG, www.feldegg.ch download Téléchargement et réimpression, aussi d'extraits, permis avec référence à la source («avenir actuel»); disponible sous format pdf sur www.avenir-suisse.ch.